

SÉANCE DU 28 JANVIER 2013

Démission d'un membre du Conseil Communal ; Installation, vérification des pouvoirs et prestation de serment d'un membre du Conseil Communal

Le Conseil Communal prend acte de la démission de Mademoiselle Carine DE SAINT MARTIN en tant que conseillère communale « *pour se consacrer entièrement à son rôle de Présidente de CPAS* » et prend acte de la prestation de serment de Madame Christine D'HONT en qualité de Conseillère Communale.

Arrêt de la modification budgétaire ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2012 – approbation : communication de l'Arrêté du Collège du Conseil Provincial du Hainaut .

Le Conseil Communal prend acte de l'Arrêté du Collège du Conseil Provincial du Hainaut du 13 décembre 2012 qui approuve la délibération du Conseil Communal du 12 novembre 2012 arrêtant la modification budgétaire ordinaire et extraordinaire n° 2 de l'exercice 2012 aux chiffres suivants :

Service ordinaire :

	Recettes	Dépenses	Boni/Mali
Exercice propre :	10.279.861,36	10.564.011,78	-284.150,42
Exercices antérieurs :	3.019.609,09	118.910,71	2.900.698,38
Prélèvement :	0,00	972.775,40	-972.775,40
Résultat global :	13.299.470,45	11.655.697,89	1.643.772,56

Service extraordinaire :

	Recettes	Dépenses	Boni/Mali
Exercice propre :	2.843.822,00	5.713.216,76	-2.869.394,76
Exercices antérieurs :	3.547.614,00	584.851,03	2.962.762,97
Prélèvement :	1.260.513,60	340.740,26	919.773,34
Résultat global :	7.651.949,60	6.638.808,05	1.013.141,55

Impôts et redevances sur la demande de certificats et documents administratifs, l'enlèvement de versages sauvages, la force motrice, la distribution gratuite d'écrits publicitaires, le stationnement en zone bleue, les pylônes ou mâts affectés à un système global de communication mobile (GSM) et sur l'absence d'emplacement – de parcage - approbation : communication de l'Arrêté du Collège du Conseil Provincial du Hainaut

Le Conseil Communal prend acte de l'Arrêté du Collège du Conseil Provincial du Hainaut du 13 décembre 2012 qui approuve les délibérations du Conseil Communal du 12 novembre 2012 décidant d'établir pour les exercices 2013 à 2018, les impôts et redevances sur la demande de certificats et documents administratifs, l'enlèvement de versages sauvages, la force motrice, la distribution gratuite d'écrits publicitaires, le stationnement en zone bleue, les pylônes ou mâts affectés à un système global de communication mobile (GSM) et sur l'absence d'emplacement de parcage;

Impôts et redevances sur les agences de paris, les clubs privés, les panneaux publicitaires, les agences bancaires, les secondes résidences et sur les immeubles bâtis inoccupés -approbation : communication de l'Arrêté du Collège du Conseil Provincial du Hainaut

Le Conseil Communal prend acte de l'Arrêté du Collège du Conseil Provincial du Hainaut du 13 décembre 2012 qui approuve les délibérations du Conseil Communal du 12 novembre 2012 décidant d'établir pour les exercices 2013 à 2018, les impôts et redevances sur les agences de paris, les clubs privés, les panneaux publicitaires, les agences bancaires, les secondes résidences et sur les immeubles bâtis inoccupés.

Redevance sur la fourniture de sacs poubelles et un impôt sur l'enlèvement des immondices et des résidus ménagers – approbation : communication de l'Arrêté du Collège du Conseil Provincial du Hainaut

Le Conseil Communal prend acte de l'Arrêté du Collège du Conseil Provincial du Hainaut du 13 décembre 2012 qui approuve les délibérations du Conseil Communal du 12 novembre 2012 décidant d'établir pour les exercices 2013 à 2018, une redevance sur la fourniture de sacs poubelles et un impôt sur l'enlèvement des immondices et des résidus ménagers.

Taxe sur les mâts d'éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité-droit d'évocation : communication du Ministre des Pouvoirs locaux

Le Conseil Communal prend acte du courrier de Monsieur Paul FURLAN, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville daté du 17 décembre 2012 qui informe le Collège Communal de ce qu'il a décidé de se réserver le droit de statuer définitivement sur la délibération du 12 novembre 2012 par laquelle le Conseil Communal établit, pour les exercices 2013 à 2018, une taxe sur les mâts d'éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité.

Taxes sur les mâts d'éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité : communication l'Arrêté du Collège du Conseil Provincial du Hainaut.

Le Conseil Communal prend acte du courrier de l'Arrêté du Collège du Conseil Provincial du Hainaut du 10 janvier 2013 qui n'approuve pas la délibération du Conseil Communal décidant d'établir, pour les exercices 2013 à 2018, une taxe sur les mâts d'éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité.

Services des travaux – Acquisition de matériel informatique : ratification

Le Conseil Communal décide de ratifier la résolution du Collège Communal du 5 octobre 2012 décidant de faire l'acquisition, sous couvert d'urgence, de deux stations de travail graphiques pour le Service des travaux.

Services administratifs – acquisition de matériel informatique : décision de principe

Le Conseil Communal décide le principe de l'acquisition de matériel informatique suivant :

- 5 stations de travail (tour, clavier, écran avec lecteur ID incorporé, licence) pour les services administratifs est admis.

Programme triennal transitoire : Approbation

Le Conseil Communal décide d'approuver le programme triennal transitoire des travaux est approuvé, reprenant :

- * Les travaux d'amélioration de la piste cyclable et trottoirs à la rue de la gare à Anvaing
 - * Les travaux de remplacement de ponts sur cours de 2^{ème} catégorie – rieu de Pironche à Contrepre à Frasnes-lez-Buissenal et le rieu d'Artimont à Forest.
-

Rapport d'avancement final 2012 du conseiller en énergie.

Le Conseil Communal prend acte du rapport d'avancement final 2012 du conseiller en énergie.

Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) : renouvellement

Le Conseil Communal décide de renouveler la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité- De charger le Collège Communal de lancer un appel public aux candidatures dès que la présente résolution sera approuvée par le Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial.

Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) : approbation du règlement d'ordre intérieur.

Le Conseil Communal décide d'approuver le règlement d'ordre intérieur dont le texte est repris en annexe à la présente résolution.

Commission Communale de l'Accueil – composition : désignation de quatre membres suppléants.

Le Conseil Communal décide de nommer en qualité de représentants suppléants du

Conseil Communal au sein de la Commission Communale de l'Accueil :

4 Membres avec voix délibératives	4 Membres avec voix consultatives
1 MR : GRYPONPREZ Bernard	1 MR :
2 MR : DUTHY André	2 MR :
3 MR : BOUCHEZ Maryse	3 MR :
4 PS : DEVOS Michel	4 PS :

Centre local de Promotion de la santé du Hainaut occidental Asbl : désignation d'un délégué et d'un suppléant

Le Conseil Communal décide de désigner en qualité de délégués du Conseil Communal au sein du Centre local de Promotion de la santé du Hainaut occidental Asbl :

Effectif	Suppléant
M.	M.

Conseil Consultatif de la Jeunesse : nomination de représentants

Le Conseil Communal décide de nommer en qualité de représentants du Conseil Communal au sein du Conseil Consultatif de la Jeunesse :

- 4 représentants : 2 de la majorité et 2 de l'opposition.

Gaselwest -

approbation de l'ordre du jour et proposition d'un candidat-membre du Comité de Gestion Régional (CGR) et du Conseil d'Administration et du Collège de Commissaires

Le Conseil Communal décide d'apporter son approbation à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de GASELWEST du 22 mars 2013 avec comme seul point d'ordre du jour « Démissions/Nominations statutaires ».

Anvaing, ancienne école communale sise rue du Curé : convention de mise à disposition au profit de l'Asbl Dynamic Tonic

Le Conseil Communal décide la mise à disposition de locaux situés dans l'ancienne école communale d'Anvaing, rue du Curé à Anvaing et concédée à l'Asbl Le Dynamic Tonic.

Révision du Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) : avis.

LE CONSEIL COMMUNAL : réuni en séance publique;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1122-30 et L1123-23, 1°;

Vu les articles 13 à 15 du CWATUPE;

Vu le courrier émanant du Cabinet du Ministre HENRY du 20 novembre 2012 présentant l'avant-projet de SDER et sollicitant l'avis des Conseils Communaux;

Considérant l'avis remis par la Conférence des Bourgmestres de Wallonie picarde, le 15 décembre 2012;

Considérant le compte rendu rédigé par l'Echevin de l'agriculture ainsi que par l'Attachée au Cabinet des Bourgmestre et Echevins;

Considérant qu'il ressort des rapports précités, qu'il y a :

- Un manque de définition sur les notions fondamentales régissant les objectifs du SDER, particulièrement la notion de « bassin de vie » et de « territoires centraux ».
- Une inadéquation des propositions avec le milieu rural.
- Une absence de propositions de moyens pour mettre en œuvre les objectifs poursuivis dans le SDER.
- Une nécessité de refondre les outils d'aménagements opérationnels pour atteindre les objectifs, le plan de secteur prioritairement.
- Une nécessité de trouver des solutions ambitieuses avec les acteurs de la mobilité (train et bus).
- Des propositions contradictoires, à restructurer et à prioriser;

Considérant que dans l'ensemble les mesures proposées sont ambitieuses et constructives, mais qu'il semble que le document pourrait être retravaillé afin de mieux rencontrer les objectifs de toutes les communes wallonnes;

Considérant que la commune de Frasnes-lez-Anvaing estime que sa situation ne se retrouve pas représentée au niveau des propositions du SDER;

Par voix pour, voix contre et abstention(s);

DECIDE :

De remettre un avis favorable conditionné au présent document sur base des éléments suivants :

- Un manque de définition sur les notions fondamentales régissant les objectifs du SDER, particulièrement la notion de « bassin de vie » et de « territoires centraux ».
- Une inadéquation des propositions avec le milieu rural.

- Une absence de propositions de moyens pour mettre en œuvre les objectifs poursuivis dans le SDER.
- Une nécessité de refondre les outils d'aménagements opérationnels pour atteindre les objectifs, le plan de secteur prioritairement.
- Une nécessité de trouver des solutions ambitieuses avec les acteurs de la mobilité (train et bus).
- Des propositions contradictoires, à restructurer et à prioriser.

De transmettre à Monsieur HENRY, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, la présente décision et toutes les pièces y afférant pour suite voulue.